

Learning Network

Mobiliser les connaissances pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe

numéro 42 | marche 2024

Soutenir les survivantes ayant des animaux dans des contextes de violence conjugale

Il existe une relation étroite entre les survivantes de la violence conjugale (VC) et les animaux dans leur vie. Les animaux peuvent être considérés comme faisant partie de la famille, comme un proche confident et comme faisant partie intégrante du voyage de guérison des survivantes¹. Par conséquent, de nombreuses survivantes tiennent compte de leur propre sécurité ainsi que de la sécurité de leurs animaux lorsqu'elles vivent des expériences de VC et cherchent de l'aide.

Ce numéro explique comment intégrer le lien humain-animal dans les soutiens et les services à l'intention des survivantes de VC. Il identifie les obstacles auxquels font face les survivantes ayant des animaux lorsqu'elles cherchent de l'aide et planifient leur sécurité. De plus, ce numéro présente des stratégies de soins tenant compte des traumatismes et de la violence pour soutenir les survivantes et les animaux grâce à des exemples inspirants de collaboration intersectorielle.

Nous utilisons le terme « animaux » plutôt que « animaux de compagnie » pour reconnaître que les survivantes peuvent être responsables et avoir des relations avec de nombreux types d'animaux différents : animaux d'élevage, animaux de travail, animaux de compagnie, animaux d'assistance, et autres types d'animaux, y compris des animaux qui ne sont généralement pas considérés comme des « animaux de compagnie », comme les lézards. De plus, les survivantes peuvent ne pas considérer leurs animaux comme des biens en raison de leurs croyances personnelles et culturelles, malgré la façon dont les animaux sont légalement définis comme des biens partout au Canada.² Cependant, nous utilisons le terme « animaux de compagnie » lorsque nous décrivons des programmes et des efforts particuliers visant les animaux de compagnie.

Lorsque vous travaillez avec des survivantes, utilisez le langage qu'elles utilisent, qu'il s'agisse d'animal de compagnie, d'animal, de famille, etc.

Auteur invité :

Ce numéro est rédigé par [le Projet ACT \(sensibilisation, collaboration, outils\) pour les femmes ayant des animaux et subissant la violence fondée sur le sexe \(VFS\)](#). Nous sommes une initiative d'Animaux Canada financée par le gouvernement fédéral par l'entremise de Femmes et Égalité des genres Canada. Notre travail se fait en collaboration. Cliquez ici pour consulter [la liste de nos partenaires](#).

Nous avons élaboré un modèle d'intervention adaptatif et collaboratif (MIAC) pour orienter l'élaboration de programmes et les pratiques émergentes afin de soutenir les survivantes de VFS ayant des animaux. Ce modèle vise à aider les organismes à mieux aider les survivantes à surmonter les obstacles qui les empêchent de s'assurer un avenir sans violence.



Centrer le lien humain-animal

Le lien humain-animal est souvent mutuellement bénéfique, contribuant à soutenir la santé et le bien-être des deux parties. Les gens nouent des liens avec leurs animaux de diverses façons, y compris en passant du temps ensemble, en s'offrant mutuellement un soutien émotionnel, en jouant ensemble et en s'offrant mutuellement une structure et une routine (p. ex., repas, marche).

Des survivantes ont indiqué qu'elles avaient choisi de ne pas partir, de retarder leur départ ou de retourner à une relation de violence ou à un foyer partagé en raison de leur lien avec leurs animaux³.

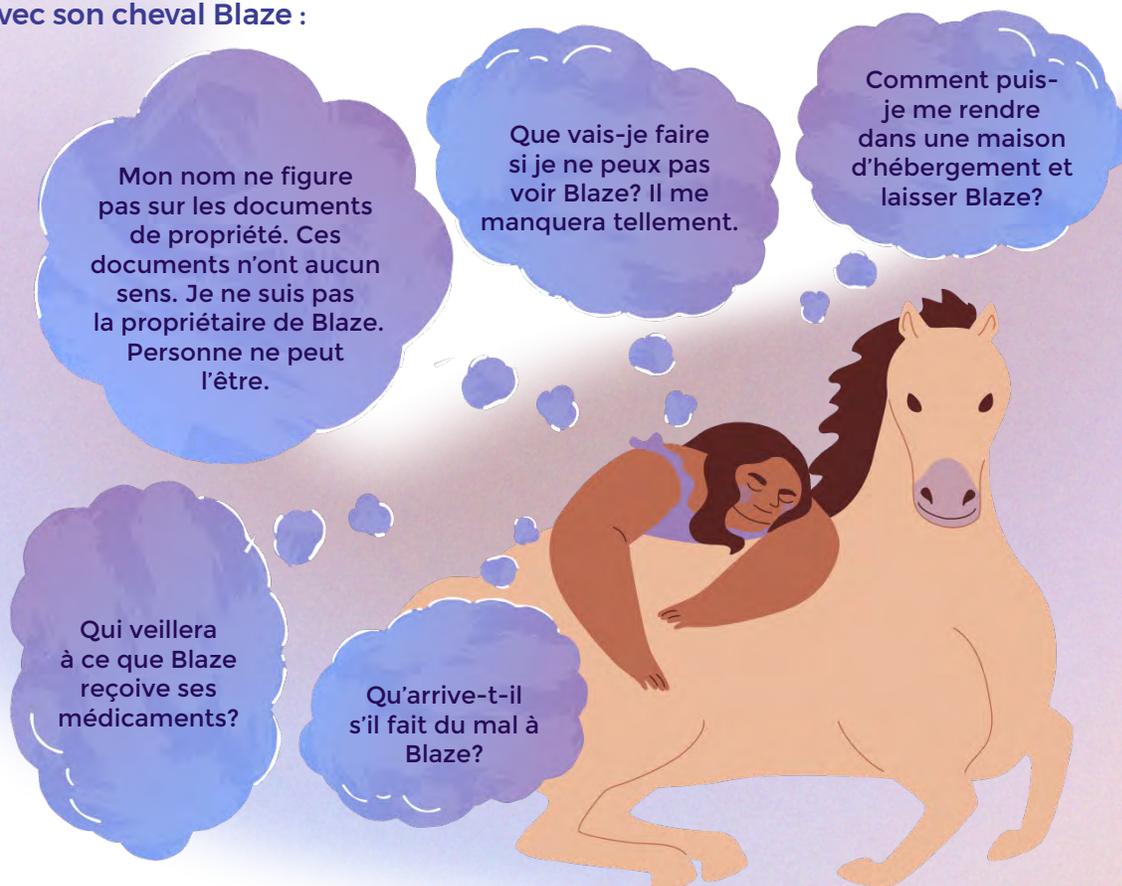
Voici les raisons pour lesquelles les survivantes sont forcées de faire ce choix :

- Manque de financement et de capacité permettant aux maisons d'hébergement d'urgence d'offrir des programmes pour les animaux.
- Absence de programmes visant certains types d'animaux (p. ex., gros animaux, animaux d'élevage).
- Complications liées à la propriété légale des animaux.
- Préoccupations au sujet du bien-être des animaux, surtout si la survivante ne peut pas les amener avec elle.

Les personnes qui ne comprennent pas bien le lien humain-animal se demanderont peut-être pourquoi la survivante n'est tout simplement pas partie, pourquoi elle n'a pas laissé l'animal derrière elle ou pourquoi elle ne l'a pas abandonné.

Ces questions mettent le blâme sur la survivante pour les mauvais traitements qu'elle subit et ne reconnaissent pas le lien entre la survivante et ses animaux ni les connaissances qu'elle possède et qu'elle utilise pour assurer sa sécurité.

Par exemple, pensez aux réflexions d'Ira sur la sécurité et la recherche d'aide avec son cheval Blaze :



Reconnaître la violence envers les animaux comme une forme de pouvoir et de contrôle

Dans une relation de violence, la personne qui maltraite peut utiliser le lien entre l'animal et la survivante pour contrôler, intimider, blesser ou faire taire la survivante au sujet de la violence⁴. La personne qui maltraite peut aussi menacer de faire du mal à l'animal ou le faire activement pour contrôler la survivante, la maltraiter ou l'intimider⁵.

Les formes de mauvais traitements envers les animaux comprennent ce qui suit :

- effrayer ou intimider l'animal volontairement
- blesser l'animal (p. ex., brûlures, étouffement, coups de pied)
- tuer l'animal
- priver l'animal de nourriture et de produits essentiels
- garder l'animal en cage dans un espace limité pendant de longues périodes
- négliger les besoins de l'animal (p. ex., toilettage, hygiène)

En raison de ces mauvais traitements, les animaux peuvent se cacher, se figer, éviter les gens qu'ils ne connaissent pas, trembler, être agressifs (p. ex., mordre, frapper), faire leur toilette de manière excessive ou insuffisante, modifier leurs habitudes alimentaires ou de toilettage et souffrir de maladies liées au stress.

La VC et la maltraitance des animaux sont liées l'une à l'autre, et à d'autres formes de violence. Pour en savoir plus sur la relation entre la violence envers les personnes et envers les animaux, appelée le lien de violence, [cliquez ici](#).



Comprendre les obstacles à la sécurité pour les survivantes ayant des animaux

Les survivantes de VC et leurs animaux sont confrontés à de nombreux obstacles lorsqu'il s'agit d'accéder à des services et à un logement sécuritaire. La présente section donne un bref aperçu de plusieurs obstacles cernés dans le cadre du [Projet ACT \(sensibilisation, collaboration, outils\) pour les femmes ayant des animaux et subissant la VFS d'Animaux Canada](#); cependant, il y a beaucoup plus d'obstacles que les survivantes de VFS ayant des animaux pourraient rencontrer. Après avoir décrit ces obstacles, ce numéro cherchera à déterminer comment nous pouvons réagir pour soutenir les survivantes ayant des animaux d'une façon qui tient compte des traumatismes et de la violence.

Capacité et financement limités des maisons d'hébergement d'urgence

Les survivantes peuvent dépendre de l'accès à des maisons d'hébergement d'urgence qui sont en mesure de les garder avec leur animal de compagnie. Cependant, les maisons d'hébergement d'urgence disposent de ressources limitées et ont atteint ou dépassé leur capacité pour répondre à la demande actuelle de soutien. Il n'est pas rare que les survivantes appellent pour obtenir une place seulement pour découvrir qu'une maison d'hébergement d'urgence pour VC est pleine, ce qui oblige les survivantes à se rendre dans d'autres régions géographiques pour trouver un logement sûr. Lorsqu'il n'y a pas suffisamment de lits ou de places pour les survivantes, il peut être difficile de justifier l'affectation de temps et de financement à des programmes qui incluent les animaux.

Les fournisseurs de logements d'urgence et de deuxième étape ont besoin de plus de financement, de soutien et/ou de capacité organisationnelle pour commencer à mettre en œuvre des programmes novateurs pour les survivantes qui ont des animaux. Inclure des animaux dans les programmes destinés aux survivantes peut nécessiter une capacité, une collaboration, un financement ou des ressources supplémentaires, mais il existe des sources de financement et des subventions auxquelles les organismes peuvent accéder pour appuyer le bien-être des animaux et le lien humain-animal.

Bien que l'idée d'offrir des programmes d'hébergement pour animaux puisse sembler intimidante, bon nombre des organismes qui travaillent avec le Projet ACT ont indiqué qu'après avoir surmonté les défis initiaux de mise en œuvre, ces programmes font maintenant partie intégrante de leur travail et peuvent être offerts de façon durable avec le soutien de la collaboration de la communauté. Nous partagerons les recommandations, les leçons apprises et les ressources pour la mise en œuvre dans la prochaine section.

Trouver des occasions de renforcer la capacité des programmes d'hébergement pour animaux sur place ou à l'extérieur dans le cadre des programmes d'hébergement peut sauver des vies humaines et animales et prévenir d'autres actes de violence.



Manque de logements pour toutes

Au-delà des maisons d'hébergement d'urgence, toutes les survivantes de VC peuvent avoir de la difficulté à trouver un logement sûr et abordable⁶. Les survivantes font souvent l'objet de discrimination lorsqu'elles cherchent un logement en raison de leur revenu, du fait qu'elles n'ont que peu ou pas de crédit, qu'elles ont des enfants, qu'elles comptent sur l'aide gouvernementale, qu'elles ont peu ou pas de références, et de nombreuses autres formes structurelles de discrimination (p. ex., racisme, capacitisme, hétéronormativité, cisnormativité). Certaines de ces raisons peuvent être attribuables aux mauvais traitements qu'elles ont subis, y compris la maltraitance financière.

Les survivantes ayant des animaux sont non seulement confrontées à ces formes de discrimination, mais elles peuvent également faire l'objet de discrimination en raison du type, de la taille et du nombre d'animaux dont elles sont responsables ou avec lesquels elles ont une relation. Par exemple, même si, en Ontario, il est illégal pour les propriétaires de faire preuve de discrimination envers les locataires potentiels qui ont des animaux de compagnie, il y a encore souvent de la discrimination dans les situations où les survivantes ayant des animaux essaient d'obtenir un logement⁷.

Les survivantes qui souhaitent quitter la maison qu'elles partagent avec la personne violente risquent de se retrouver sans abri si elles ne trouvent pas de place pour leurs animaux. De nombreuses survivantes doivent donc choisir entre leur propre sécurité et celle de leurs animaux.

Le risque d'itinérance peut également être accru, car les survivantes qui quittent les maisons d'hébergement ont de la difficulté à trouver un logement sûr, abordable et adapté aux animaux..

On ne saurait trop insister sur l'importance de plaider en faveur d'un logement sûr, abordable et adapté aux animaux dans votre communauté.

Il est important d'offrir un soutien souple, adaptable et novateur aux survivantes qui ont des animaux, dans la mesure du possible. Il peut s'agir d'offrir une prolongation de leur séjour dans une maison d'hébergement ou d'élargir leur accès à un programme de garde des animaux, de défendre leurs droits et d'éduquer les propriétaires de votre communauté au sujet de la VC, et d'éduquer les survivantes au sujet de leurs droits en tant que locataires.



Le capacitisme à l'égard des survivantes ayant des animaux d'assistance

Les survivantes qui ont des animaux d'assistance peuvent faire face à des défis supplémentaires et à de la discrimination. La législation sur les animaux d'assistance est fragmentée au Canada, certaines provinces et territoires ayant des lois claires et strictes pour identifier les animaux d'assistance et d'autres ayant des lois qui manquent de clarté ou n'en ayant pas du tout⁸. Cela signifie également que les survivantes qui s'enfuient dans une autre province ou territoire avec leur animal d'assistance peuvent avoir de la difficulté à faire reconnaître leur animal d'assistance. Les fournisseurs de services peuvent être incertains de la façon de soutenir les survivantes de VC ayant un animal d'assistance et de la façon de déterminer si l'animal est un animal d'assistance, un animal de soutien émotionnel ou un animal de compagnie.

Les animaux d'assistance sont des animaux qui ont été dressés pour accomplir des tâches pour une personne handicapée. Les animaux de soutien émotionnel sont généralement des animaux qui fournissent un soutien affectif à une personne. Les animaux de soutien émotionnel peuvent instinctivement fournir ce soutien sans nécessairement être formés pour le faire. Les animaux d'assistance sont protégés par les lois provinciales, qui diffèrent d'une province et territoire à l'autre, mais en règle générale, cette loi leur permet de rester avec leur maître dans toutes les situations afin qu'ils puissent accomplir les tâches pour lesquelles ils ont été formés. La législation ne prévoit pas les mêmes protections pour les animaux de soutien émotionnel, et ces animaux pourraient se voir refuser l'accès aux espaces publics.

Il est important de noter que les personnes handicapées font régulièrement l'objet de discrimination préjudiciable et qu'on remet en question leur handicap, surtout lorsqu'un handicap n'est pas visible. De même, les survivantes de VC ayant un animal d'assistance peuvent être interrogées sur la validité de cet animal.

Pensez à l'histoire d'Izzy

Izzy est survivante non binaire de la VC. Izzy a quitté son domicile avec Brian, son animal d'assistance pour personnes épileptiques, afin de se rendre dans une maison d'hébergement pour femmes ayant subi de la violence familiale. Le personnel du refuge a accueilli Izzy et lui a demandé les documents de certification de Brian. Izzy a indiqué qu'elle n'avait pas pu rassembler ces documents, car elle était trop pressée de partir avant que son partenaire ne rentre à la maison. En réponse, un membre du personnel a mis en doute le statut d'animal d'assistance de Brian, car « ils sont réservés aux personnes aveugles ».

Croyez les survivantes handicapées lorsqu'elles divulguent leur handicap et leurs besoins!

Une intervention tenant compte des traumatismes et de la violence pourrait comprendre ce qui suit :

- Croire Izzy.
- Reconnaître les obstacles qu'Izzy a dû surmonter pour recueillir des documents en raison de la violence qu'elle a subie.
- Former le personnel sur les animaux d'assistance et les politiques relatives aux animaux d'assistance.
- Demander à Izzy de parler davantage de Brian, y compris de ses tâches et de ses besoins.
- Inviter Izzy à parler davantage de ses préoccupations concernant la sécurité de Brian.



Culpabilisation de la victime

Les survivantes de VC ayant des animaux peuvent être accusées d'être responsables des mauvais traitements infligés à l'animal par la personne qui les maltraite. Les tactiques agressives peuvent consister à retenir les fonds nécessaires à la nourriture, aux soins ou aux services vétérinaires de l'animal ou à menacer la survivante si elle tente de fournir de la nourriture ou des soins à l'animal⁹. La personne qui maltraite peut commettre des actes de violence contre l'animal et menacer la survivante si elle emmène l'animal chez le vétérinaire. Cela peut amener d'autres personnes, comme les services de protection des animaux ou le personnel vétérinaire, à considérer l'animal comme ayant été maltraité ou négligé par la survivante.

Souvent, les professionnels du service des animaux, les procureurs et d'autres ne comprennent pas les complexités de la VC et le risque pour la survivante et ses animaux dans ces circonstances. Par conséquent, les survivantes de VC peuvent être réticentes à signaler les mauvais traitements qu'elles subissent ou que leurs animaux subissent, ce qui peut faire en sorte que leurs animaux ne reçoivent pas les soins vétérinaires dont ils peuvent avoir besoin.

De plus, même si les survivantes divulguent les mauvais traitements qu'elles ont subis, elles risquent quand même d'être criminalisées pour les mauvais traitements ou la négligence dont leur animal a été victime. Les survivantes peuvent être blâmées pour ne pas avoir amené l'animal chez un vétérinaire ou ne pas avoir signalé la maltraitance aux services animaliers plus tôt; c'est une forme de culpabilisation de la victime.

Des études récentes au Canada portant sur la présence de la VC et de la violence envers les animaux dans les affaires de droit de la famille ont fourni des recommandations visant à améliorer l'attention et les réponses du système de justice familiale au lien de violence.

Pour en savoir plus : Le rapport [Lien de violence dans la pratique](#) préparé par Animaux Canada présente des recommandations pour améliorer l'attention et les réponses du système de justice familiale au lien de violence.

Pratique prometteuse :

[Le programme de soins d'urgence de la Toronto Humane Society](#) appuie les survivantes de la VC et leurs animaux de compagnie, ainsi que les personnes qui ont des problèmes de santé, de logement ou d'autres difficultés qui nuisent temporairement à leur capacité de prendre soin de leurs animaux de compagnie. Ce programme offre des services de placement en famille d'accueil à court terme pour veiller à ce que les familles puissent répondre à leurs propres besoins tout en ayant l'assurance que leurs animaux sont bien traités et aimés jusqu'au moment de leur réunification. Les animaux inscrits à ce programme subissent un examen physique et reçoivent des soins vétérinaires pendant toute la durée de la période d'accueil. De plus, la Toronto Humane Society prend en charge toutes les dépenses nécessaires liées aux animaux, y compris le dressage et le soutien comportemental pour les survivantes dont les animaux pourraient en bénéficier. Urgent Care offre une solution de rechange à l'abandon volontaire ou au placement dans un nouveau foyer et honore le lien spécial entre les parents d'animaux de compagnie et leurs animaux, ce qui permet de garder plus d'animaux de compagnie là où ils appartiennent – auprès de leurs familles aimantes.



Facteurs à considérer pour travailler avec des communautés diversifiées

Différentes communautés peuvent être confrontées à des défis propres à leur contexte. Il est donc important de tenir compte des réalités de ces communautés ainsi que de leurs forces. Dans cette section, nous partageons certaines considérations relatives au travail adapté à la culture :

Travailler avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) sont définies comme des communautés francophones au Canada qui ne sont pas au Québec et comme des communautés anglophones au Québec. Il y a beaucoup de Canadiennes et Canadiens français partout au pays, ainsi que des personnes d'expression française qui immigreront au Canada. Certaines personnes immigrantes et réfugiées peuvent venir au Canada en s'attendant à ce qu'il y ait des services accessibles et bilingues et peuvent éprouver des difficultés lorsqu'elles vivent dans des communautés anglophones.

Nous devons examiner comment intégrer le bilinguisme dans les services, en particulier les services de VC qui soutiennent les survivantes et leurs animaux. Lorsque les programmes ou les ressources ne sont offerts qu'en anglais, cela exclut de nombreuses survivantes et ne répond pas à leurs besoins.

La collaboration entre les services francophones et anglophones est essentielle pour soutenir les survivantes de VC et leurs animaux.



Travailler avec les communautés autochtones

Certaines communautés autochtones ont des considérations et des défis particuliers à relever pour soutenir les survivantes et les animaux, notamment :

1. Accès limité aux soins vétérinaires, surtout dans les réserves et les communautés du Nord. Souvent, les survivantes prennent soin de leurs animaux elles-mêmes par tous les moyens dont elles disposent ou par l'entremise d'organismes communautaires offrant du soutien. Certaines survivantes ont également accès à des services vétérinaires virtuels lorsqu'ils sont disponibles, ce qui peut s'avérer très coûteux, comme tous les soins vétérinaires.
2. Exigences relatives à la documentation concernant la propriété. Ce ne sont pas toutes les survivantes qui considèrent les animaux comme des biens ou qui considèrent leur relation avec les animaux en tant que propriété coloniale. Cela peut représenter un défi lorsqu'il s'agit d'accéder à des services, à des programmes et à des mesures de soutien qui peuvent nécessiter la documentation de la propriété.
3. Manque de programmes pour les survivantes de VC et leurs animaux. Il y a peu de place pour les survivantes dans les maisons d'hébergement d'urgence pour VC dans les communautés autochtones, ce qui crée des obstacles supplémentaires pour les survivantes qui pensent fuir une relation violente.
4. Les survivantes de VC peuvent avoir une relation ou un lien avec des animaux au sein de la communauté, ce qui peut faire en sorte qu'il est difficile (ou impossible) pour la survivante de quitter la communauté. Lorsque l'on pense à des solutions pour aider les survivantes à se mettre en sécurité, l'idée de quitter une communauté pour échapper à la violence est souvent présentée comme la seule option. D'autres solutions sont envisagées partout au pays, comme la justice réparatrice au sein de la communauté ou des programmes de sécurité à la maison dans le cadre desquels la survivante demeure chez elle et la personne qui maltraite quitte le foyer partagé et cherche du soutien.

Des fonds et des ressources supplémentaires devraient être dirigés vers les communautés autochtones pour soutenir la résistance continue et les solutions trouvées dans les communautés elles-mêmes

Contexte critique :

Lorsque nous discutons de la VFS, nous devons reconnaître le lien avec les femmes, filles, personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées (FFADA2S+). L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) met en œuvre des ressources, défend et éduque les Canadiennes et Canadiens au sujet des FFADA2S+. Elle a créé des ressources incroyables pour appuyer d'autres personnes dans ce travail, notamment :

- Le site Web [Safe Passage](#) offre des ressources tenant compte des traumatismes et portant sur les FFADA2S+ : base de données, recherches, renseignements et outils éducatifs.
- Le site Web [Teach the Genocide](#) offre de l'information sur le génocide des peuples autochtones partout à travers le soi-disant Canada.



Travailler avec les communautés rurales, éloignées, agricoles et nordiques

Dans les communautés agricoles, il y a de nombreux défis uniques. Dans une communauté agricole, de nombreuses survivantes peuvent tirer leur revenu d'une entreprise agricole. Il y a des implications juridiques liées au fait de quitter une relation lorsque le foyer partagé pourrait comprendre une entreprise agricole, y compris la capacité juridique de la survivante d'amener des animaux d'élevage avec elle lorsqu'elle part. De plus, si une survivante part, il se peut qu'elle abandonne sa seule source de revenus. Le déplacement de gros animaux ou d'animaux d'élevage comporte de nombreuses complexités, y compris le transport et la biosécurité. Même si la survivante peut amener avec elle de gros animaux ou des animaux d'élevage, il peut être difficile de trouver de l'espace, des fournitures et de la nourriture pour ces animaux.

À l'instar des communautés agricoles, une survivante peut avoir une relation avec différents types d'animaux dans les communautés du Nord ou en être responsable, par exemple, une équipe de chiens de traîneau. Les survivantes qui prennent soin de ces animaux peuvent avoir d'autres difficultés à fuir, car il peut être difficile de trouver du soutien et de l'espace en raison du nombre d'animaux qui ont besoin de soutien.

Il est essentiel de reconnaître qu'un sens de communauté solide est une force des communautés rurales, éloignées, agricoles et du Nord. Souvent, dans ces communautés, les gens s'offrent mutuellement du soutien, une connexion et des solutions créatives. Néanmoins, la confidentialité et la sécurité doivent être prises en compte en raison du risque que la personne qui maltraite apprenne que des membres de la communauté soutiennent la survivante et du risque de sécurité accru qui pourrait en découler.

Pratique prometteuse :

[Guelph-Wellington Women in Crisis](#) offre des ressources aux clientes rurales et aux clientes qui ont de gros animaux, y compris la planification de la sécurité et le placement en famille d'accueil par l'entremise de réseaux de sauvetage d'animaux et d'autres organismes.



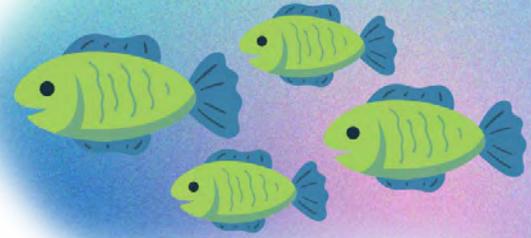
Imaginer une communauté sûre pour les survivantes de VC ayant des animaux

À quoi ressemblerait la situation si nous éliminions les obstacles pour les survivantes ayant des animaux? Cela pourrait comprendre :

- Des familles d'accueil locales qui partagent des images et de l'information avec les survivantes.
- L'intervention des services de contrôle des animaux formés à la VC pour promouvoir le bien-être des animaux.
- Des ordonnances de protection qui incluent les animaux.
- Le financement pour permettre aux survivantes d'utiliser des chenils et des services de pension animale.
- Les animaux disposant d'une zone d'hébergement pour rester dans les maisons d'hébergement pour VC qui soit sûre pour tous et qui offre des possibilités d'enrichissement pour les animaux.
- La formation du personnel travaillant en VC pour soutenir les animaux et le lien humain-animal.
- L'inclusion des animaux dans les plans de sécurité lorsque les survivantes fuient la VC.
- Des programmes de soins vétérinaires pour les survivantes et les animaux qui tiennent compte des traumatismes et de la violence.
- Des politiques qui favorisent un logement inclusif des animaux partout au pays.
- Les bailleurs de fonds et les donateurs qui comprennent bien le lien humain-animal.
- La capacité d'amener des animaux à des rendez-vous (p. ex., santé physique, counselling).
- Une certification accessible et abordable des animaux d'assistance et un soutien accessible et abordable au dressage des animaux de soutien émotionnel.



Recommandations et stratégies pour soutenir les survivantes ayant des animaux



Les obstacles décrits ci-dessus exigent des solutions créatives. Nous présentons ici certaines façons dont des organismes de partout au Canada ont travaillé pour soutenir les survivantes ayant des animaux, ainsi que des conseils pratiques à mettre en œuvre à court et à long terme.

Création de maisons d'hébergement pouvant accueillir des animaux

Les maisons d'hébergement pouvant accueillir des animaux offrent une solution de rechange aux survivantes de VC qui veulent que leurs animaux les accompagnent pendant qu'elles fuient la violence, commencent à guérir et commencent à préparer un avenir sûr pour elles-mêmes et leur famille. Ces organismes peuvent aider les survivantes à avoir leurs animaux avec elles pendant qu'elles franchissent ces étapes cruciales de leur parcours.

La création de maisons d'hébergement pouvant accueillir des animaux peut prendre de nombreuses formes, y compris l'hébergement d'animaux dans des pièces individuelles ou un logement communautaire pour les animaux dans la maison d'hébergement. Pour en savoir plus sur les options offertes dans ce guide, consultez [Exploring Ways to Create and Sustain Pet Housing Programs](#) [Explorer des façons de créer et de maintenir des programmes de logement pour animaux de compagnie] de l'organisme Don't Forget the Pets.

Lorsqu'il n'est pas possible de créer un espace accueillant pour les animaux, les organismes de VC peuvent créer des partenariats entre les maisons d'hébergement qui n'accueillent pas ou ne peuvent pas accueillir des animaux et les maisons d'hébergement qui ont des lits disponibles pour les survivantes ayant des animaux. Les organismes de VC dans des régions géographiques semblables peuvent collaborer en transférant les survivantes sans animaux ou les survivantes qui pourraient avoir des allergies ou des préoccupations à l'égard des animaux vers des maisons d'hébergement qui n'accueillent pas les animaux, afin de satisfaire aux besoins de chacune. De plus, les organismes de VC pourraient gagner du temps et économiser de la capacité en partageant des ressources, outils, modèles et autres documents utilisés pour leurs programmes afin d'appuyer d'autres programmes.

Pratique prometteuse :

La [Maison Interval d'Ottawa](#) offre une place aux survivantes, à leurs enfants et à leurs animaux de compagnie, y compris des chiens, des chats et d'autres petits animaux. Cet organisme comprend un espace distinct pour les animaux de compagnie, y compris deux salons adaptés aux animaux de compagnie, des aires séparées pour les chiens, les chats et les petits animaux, une salle de préparation des aliments avec buanderie et une grande cour extérieure fermée. Cet espace permet de s'assurer que les autres résidentes de la maison d'hébergement qui ont peur des animaux ou qui ont des allergies ne seront pas impactées par les animaux de compagnie, tout en veillant à ce que les résidentes ayant des animaux de compagnie puissent bénéficier du soutien de leur animal et savoir que leur animal de compagnie est en sécurité avec elles.

Pour en savoir plus :

Le [Centre d'apprentissage en ligne ACT d'Animaux Canada](#) offre de l'information, des photos, des conseils et des stratégies pour aider les organismes à utiliser leur espace actuel pour les animaux, à construire un espace supplémentaire ou à trouver d'autres solutions, comme l'utilisation des salles actuelles pour inclure les survivantes avec leurs animaux. Le site Web offre également des idées, des stratégies et des façons novatrices d'obtenir du financement. Il y a des subventions, des sources de financement et des possibilités de collecte de fonds qui existent ou qui ont déjà réussi à fournir un financement durable pour ces programmes.



Collaborer pour soutenir les survivantes et les animaux

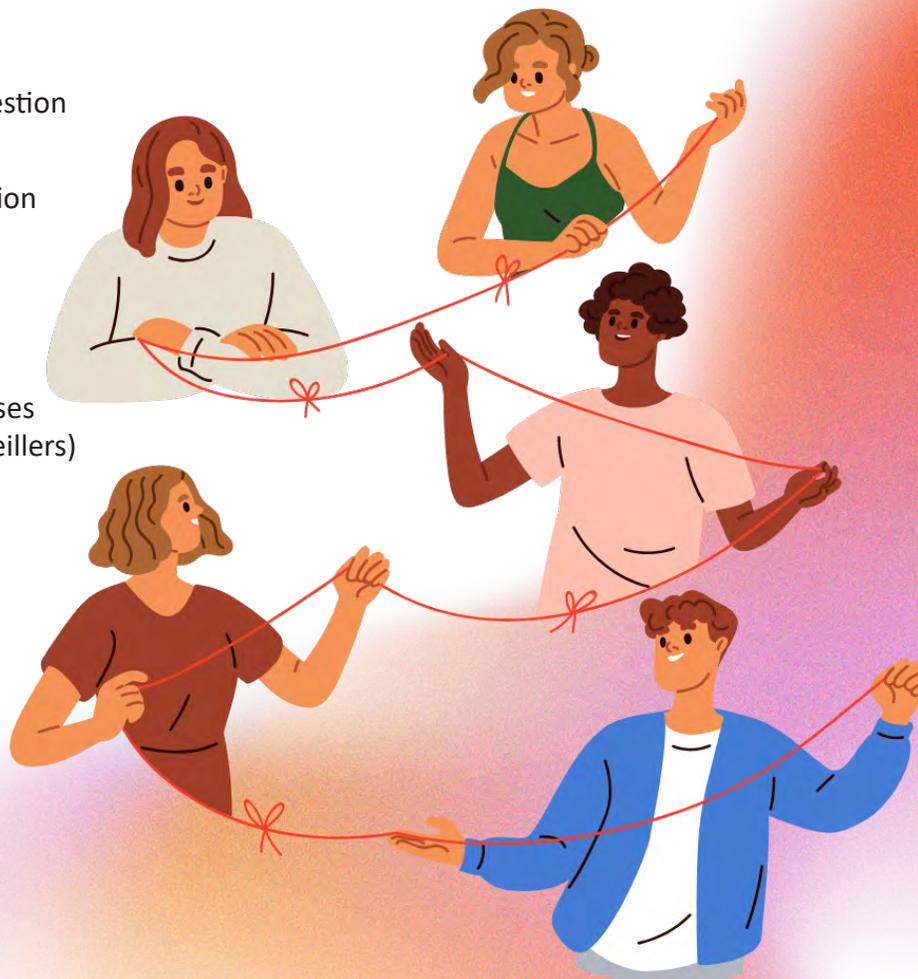
Les partenariats de collaboration peuvent mener à des programmes qui exigent des efforts plus modestes de la part de chaque collaborateur tout en ayant un impact collectif important.

Au cours des conversations du Projet ACT avec des organismes de services aux animaux et aux humains partout au pays, certains organismes nous ont dit qu'ils étaient préoccupés par le fait que le soutien des survivantes ayant des animaux ne faisait pas partie de leur travail. Les organismes de VC ne savaient pas s'il relevait de leur mandat de soutenir des animaux, et les organismes de services aux animaux ne savaient pas comment le soutien aux survivantes s'inscrivait dans leur mission de travailler avec les animaux. La collaboration entre les services animaliers et humains offre un espace pour ces conversations où les organismes peuvent travailler ensemble, dans le cadre de leur champ de pratique, pour s'assurer que les survivantes et les animaux sont soutenus ensemble.

Il y a plusieurs possibilités de programmes de collaboration, allant de la pension des animaux et des services d'accueil hors site pendant que les survivantes travaillent avec des services de VC jusqu'aux maisons d'hébergement accueillant des animaux avec l'appui d'organismes de services aux animaux (comme les vétérinaires).

Réfléchissez à la façon dont les communautés et les secteurs suivants interagissent avec les survivantes ayant des animaux et comment ils peuvent travailler en collaboration pour s'entraider :

- Services de protection des animaux (p. ex., refuges pour animaux, protection des animaux)
- Services de santé animale (p. ex., vétérinaires)
- Logement d'urgence ou de transition
- Communautés de survivantes de VFS
- Premiers intervenants (p. ex., services de gestion des urgences, répartition)
- Communautés de langue officielle en situation minoritaire
- Communautés autochtones
- Communautés rurales et éloignées
- Services de santé mentale (p. ex., travailleuses et travailleurs sociaux, conseillères et conseillers)
- Système de justice pénale (p. ex., police, procureurs)



La collaboration peut miser sur les relations pour faire ce qui suit :

Créer des programmes hors site pour les animaux :

Ces programmes peuvent être le fruit d'une collaboration entre les organismes de VC et les organismes de protection des animaux, les équipes d'intervention d'urgence pour animaux, les installations de pension animale, les cliniques vétérinaires et d'autres organismes de services aux animaux. Une approche collaborative peut permettre aux maisons d'hébergement pour VC qui n'ont ni l'espace ni la capacité d'accueillir les animaux pour le moment d'offrir une solution plus inclusive aux survivantes. Ces programmes peuvent également être des solutions pour les animaux qui ne sont peut-être pas à l'aise ou qui ne se sentent pas en sécurité dans une maison d'hébergement, ou pour les survivantes qui ont besoin d'un certain temps pour guérir, physiquement et émotionnellement, pendant que l'on s'occupe de leurs animaux en toute sécurité. Il est important de reconnaître que le fait de séparer les animaux de leur famille peut traumatiser davantage les survivantes, les enfants et leurs animaux, et que les refuges pour animaux peuvent être un environnement stressant pour les animaux.

Assurer l'approvisionnement des animaux :

Les organismes peuvent envisager de travailler avec une banque alimentaire locale pour animaux de compagnie (qui peut être dirigée par un refuge pour animaux de la région ou une banque alimentaire humaine) pour aider à mettre la survivante en contact avec de la nourriture accessible pour son animal lorsqu'elle quitte une maison d'hébergement. Les banques alimentaires pour animaux de compagnie offrent de la nourriture pour animaux et, à l'occasion, des ressources qui peuvent aider les survivantes à soutenir leurs animaux pendant qu'elles poursuivent leur parcours. La [Banque alimentaire nationale pour animaux de compagnie d'Animaux Canada](#) offre de plus amples renseignements sur les banques alimentaires pour animaux de compagnie et indique où trouver des organismes avec lesquels vous pourriez envisager d'établir des partenariats.

Favoriser la guérison des animaux :

Les animaux qui sont victimes ou témoins de mauvais traitements peuvent manifester de nouveaux comportements que la survivante peut avoir de la difficulté à gérer. Ainsi, vous pourriez établir un partenariat intéressant avec des dresseurs d'animaux et des comportementalistes animaliers pour aider les survivantes et leurs animaux à se remettre des mauvais traitements qu'ils ont subis et dont ils ont été témoins.

De nombreux organismes incroyables de partout au pays travaillent en collaboration pour soutenir les survivantes de VC et leurs animaux. Leur travail de collaboration est une source d'inspiration!



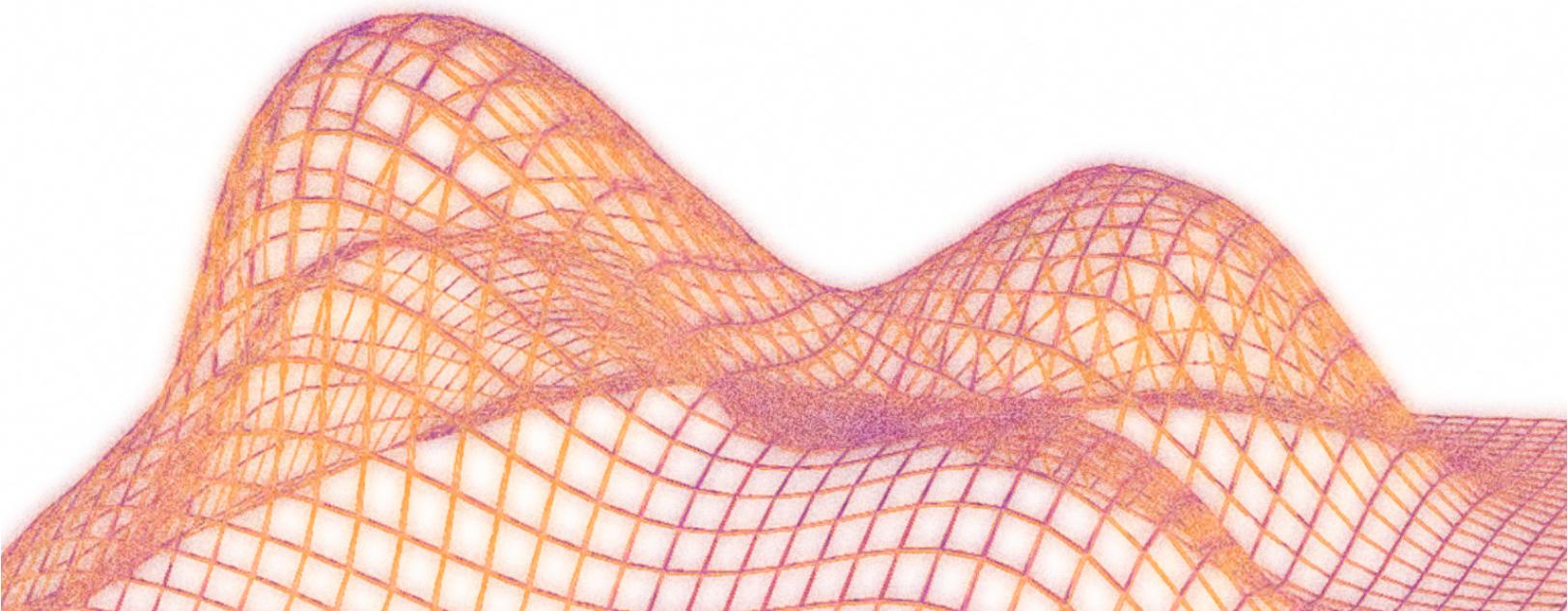
Pratique prometteuse :

La [SaskSPCA](#) offre un partage des connaissances et du soutien aux organismes de la Saskatchewan, y compris dans les communautés rurales et éloignées, sur la façon de lancer et de maintenir des programmes de protection des animaux pour soutenir les survivantes de la VFS. SaskSPCA a lancé une nouvelle ressource : Developing an Animal Safekeeping Program: A Resource Guide! [Élaboration d'un programme de protection des animaux : Guide de ressources!] Ce guide fournit des connaissances de base et le contexte qui explique « pourquoi » et « comment » un programme de protection des animaux peut fonctionner au sein d'un organisme de protection des animaux, comme un refuge, des installations de pension animale, une clinique vétérinaire ou un foyer d'accueil. Le guide complet est disponible sur demande. Si vous connaissez un refuge pour animaux, une installation de pension animale, une clinique vétérinaire, une organisation de familles d'accueil ou un autre organisme de protection des animaux qui pourrait vouloir élaborer son propre programme de protection des animaux, veuillez lui transmettre ces renseignements ou lui demander de contacter laura@saskspca.ca ou tasha@saskspca.ca.

Actions réalisables au quotidien pour soutenir les survivantes ayant des animaux

Voici des mesures quotidiennes et réalisables que les fournisseurs de services peuvent adopter pour soutenir les survivantes ayant des animaux et pour travailler à effectuer un changement durable dans le secteur de la violence fondée sur le sexe :

- **Recueillir des données sur les crises ou les appels d'admission afin d'évaluer le nombre de survivantes ayant des animaux qui appellent pour obtenir du soutien.** Il peut s'agir simplement de recueillir et de réfléchir au nombre de survivantes qui ont des animaux, ou d'inclure des questions plus détaillées, par exemple, est-ce qu'un animal constitue un obstacle au départ de la survivante, le nombre et le type d'animaux dont elle s'occupe, ou toute autre donnée que votre organisme pourrait trouver utile pour mieux comprendre les besoins des survivantes et de leurs animaux. Ces données peuvent également vous aider à présenter une demande de financement, à démontrer la nécessité d'un programme pour les survivantes qui ont des animaux et à vous préparer au nombre d'animaux que vous pourriez rencontrer si vous lanciez un programme de protection des animaux.
- **Formez les membres de votre organisme sur les obstacles et les défis auxquels font face les survivantes ayant des animaux.** Il peut s'agir de former votre personnel sur cette question, de préparer des ressources à avoir sous la main et de partager les ressources disponibles lorsque des survivantes ayant des animaux communiquent avec votre organisme pour obtenir du soutien. Il pourrait également s'agir d'informer vos donateurs des obstacles auxquels font face les survivantes de VC ayant des animaux, du manque de programmes disponibles pour réduire ces obstacles, ou du travail effectué par votre organisme pour soutenir les survivantes ayant des animaux. De plus, vous pourriez faire du travail de défense des intérêts en menant une campagne de sensibilisation sur les médias sociaux de votre organisme pour éduquer votre public.
- **Reconnaissez votre capacité et votre champ d'action, et dressez l'inventaire des mesures de soutien existantes dans votre communauté.** Il peut être possible de travailler avec un organisme qui aide déjà les survivantes ayant des animaux afin d'élargir ou d'appuyer davantage un programme existant. Les organismes peuvent prendre des mesures pour travailler différemment avec les survivantes ayant des animaux et leur offrir tout le soutien qu'ils sont en mesure d'offrir s'ils ne peuvent pas lancer eux-mêmes un programme. Cela peut comprendre la recherche de soutiens locaux possibles pour être en mesure de fournir des personnes-ressources ou des ressources aux survivantes qui ont besoin de plus d'information. Il est aussi incroyablement important de prendre le temps de valider la force du lien humain-animal et de faire preuve d'empathie à l'égard des survivantes et de la difficulté qu'elles peuvent éprouver lorsqu'il n'existe pas de programmes adaptés aux animaux.





Projet ACT (sensibilisation, collaboration, outils) pour les femmes ayant des animaux victimes de violence fondée sur le sexe

Le [Projet ACT d'Animaux Canada](#) a commencé par le travail de base de la Canadian Violence Link Coalition (CVLC) et a été généreusement financé par Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC). Ce projet a trois objectifs :

- Accroître la sensibilisation et la communication au sujet du lien de violence parmi les secteurs clés qui travaillent auprès des survivantes de VFS et s'occupent de planifier leur sécurité.
- Élaborer et mettre en œuvre un modèle d'intervention adaptatif et collaboratif (ACT pour assurer la sécurité des familles) pour les survivantes de VFS ayant des animaux qui peut être adapté aux groupes de femmes sous-représentés, y compris les femmes autochtones, les survivantes, les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et les survivantes en milieu rural.
- Fournir de l'information, des outils, des ressources et un accès au modèle ACT pour assurer la sécurité des familles aux secteurs qui interviennent directement auprès des survivantes de VFS, notamment par l'entremise d'un centre d'apprentissage en ligne et d'ateliers régionaux.

Le succès de ce projet repose en grande partie sur la participation de divers acteurs : organismes de lutte contre la VFS, services sociaux, organismes d'application de la loi, professionnels, vétérinaires, organismes de bien-être des animaux, organismes de protection des animaux, organismes autochtones, survivantes de VFS, CLOSM et communautés rurales, éloignées et agricoles. [Cliquez ici pour consulter la liste de nos partenaires.](#)

Avec des partenaires, le Projet ACT a élaboré le modèle ACT pour assurer la sécurité des familles. Ce modèle a ensuite fait l'objet d'une rétroaction lors de conversations communautaires avec les communautés autochtones, les communautés de survivantes, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les communautés rurales, éloignées et agricoles.

Participez avec nous !

- Accédez au [centre d'apprentissage en ligne du Projet ACT pour assurer la sécurité des familles](#) qui propose des ressources, des outils et des modules éducatifs qui peuvent vous aider à poursuivre votre travail auprès des survivantes de VFS et de leurs animaux. En outre, le centre d'apprentissage en ligne a accès au modèle ACT pour assurer la sécurité des familles, qui offre un cadre pour aider les organismes à trouver des solutions communautaires et collaboratives pour soutenir les survivantes ayant des animaux.
- [Inscrivez-vous pour recevoir notre bulletin trimestriel](#) qui partage les ressources nouvellement publiées ainsi que les mises à jour et les ressources des organismes partenaires du Projet ACT.
- Joignez-vous à la communauté de pratique du Projet ACT pour assurer la sécurité des familles, qui offre un espace permettant aux professionnels et aux bénévoles travaillant avec des survivantes et/ou leurs animaux de se réunir et de bénéficier d'occasions d'apprentissage et de réseautage.



Trouvez des refuges qui accueillent les animaux au Canada sur le site hebergementfemmes.ca



Équipe Animaux Canada

Sue O'Neill, gestionnaire, Projet ACT et pratiques prometteuses, Animaux Canada

Claire Dulude, coordonnatrice de programme, Projet ACT et Banque alimentaire nationale pour animaux de compagnie, Animaux Canada

Jasmine Ferreira, ancienne gestionnaire, projet ACT et candidate au doctorat, Université York

Kathy Duncan, directrice, Programmes nationaux, Animaux Canada

Équipe Learning Network

Katreena Scott, directrice universitaire, Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants, Université Western

Margarita Pintin-Perez, responsable des partenariats communautaires, Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants, Université Western

Dianne Lalonde, spécialiste de la recherche et de la mobilisation des connaissances, Learning Network, Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants, Université Western

Jassamine Tabibi, associée de recherche, Learning Network, Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants, Université Western

Graphic Design

Emily Kumpf, Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants, Université Western

Dianne Lalonde, Learning Network, Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants, Université Western.

Citation suggérée

O'Neill, S., Dulude, C., Ferreira, J., Duncan, K., & Lalonde, D. (2024). Soutenir les survivantes ayant des animaux dans des contextes de violence conjugale. *Learning Network numéro 42*. London (Ontario) : Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants. ISBN 978-1-988412-74-0

Communiquez avec nous !

gbvlearningnetwork.ca

twitter.com/LNandKH

facebook.com/LNandKH

linkedin.com/company/ln-and-kh

Références

- ¹ Barrett, B., Fitzgerald, A., Stevenson, R., & Cheung, C. H. (2017). Animal maltreatment as a risk marker of more frequent and severe forms of intimate partner violence. *Journal of Interpersonal Violence, 35*(23-24), 5131-5156. <https://doi.org/10.1177/0886260517719542>
- ² Belcourt, B.R. (2015). Animal bodies, colonial subjects: (Re)locating animality in decolonial thought. *Societies* (Basel, Switzerland), 5(1), 1–11. <https://doi.org/10.3390/soc5010001>
- ³ Barrett, B., Fitzgerald, A., Peirone, A., Stevenson, R., & Cheung, C.H. (2018). Help-seeking among abused women with pets: Evidence from a Canadian sample. *Violence and Victims, 33*(4), pp. 604-626. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.vv-d-17-00072>
- ⁴ Barrett, B., Fitzgerald, A., Stevenson, R., & Cheung, C.H. (2019). Animal maltreatment in the context of intimate partner violence: A manifestation of power and control? *Violence Against Women: 1077801218824993*. <https://doi.org/10.1177/1077801218824993>
- ⁵ Barrett, B., Fitzgerald, A., Stevenson, R., & Cheung, C.H. (2019). Animal maltreatment in the context of intimate partner violence: A manifestation of power and control? *Violence Against Women: 1077801218824993*. <https://doi.org/10.1177/1077801218824993>
- ⁶ O'Reilly-Jones, K. (2019). When Fido is family: How landlord-imposed pet bans restrict access to housing. *Columbia Journal of Law and Social Problems, 52*(3), 427–472.
- ⁷ L'article 14 de la *Loi sur la location à usage d'habitation de l'Ontario* stipule que les propriétaires ne peuvent pas déclarer « pas d'animaux de compagnie » pour leur logement dans le bail. <https://www.ontario.ca/laws/statute/06r17>
- ⁸ Panford, Zander. (2021). Service dog laws in Canada. *Service Dog Training School International*. <https://www.servicedogtrainingschool.org/blog/service-dog-laws-canada>
- ⁹ Fitzgerald A, Barrett B, Gray A, et al. (2022). The connection between animal abuse, emotional abuse, and financial abuse in intimate relationships: Evidence from a nationally representative sample of the general public. *Journal of Interpersonal Violence 37*(5-6): 2331–2353. <https://doi.org/10.1177/0886260520939197>